

Étiquette du contenant

DEPUTY 240

GROUPE	1	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE CANOLA (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), LE LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), LES POIS DE CHAMPS, LES LENTILLES, LES POIS CHICHES de type DESI et KABULI, LES OIGNONS SECS, LES POMMES DE TERRE, LA MOUTARDE (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), LE SOYA, LE SEMIS DE LUZERNE, LES TOURNESOLS et LES HARICOTS SECS (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs)

AGRICOLE

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

PRINCIPE ACTIF: CLÉTODIME 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33703 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION**

CONTENU NET : 2-1050 LITRES

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
1-800-247-8013

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

DEPUTY 240 est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression d'une grande gamme de graminées dans le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, le semis de luzerne, les tournesols, et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs). **DEPUTY 240 ne doit être utilisé qu'avec l'adjuvant Surf-Act® seulement.**

DEPUTY 240 est un herbicide systémique véhiculé à partir du feuillage traité vers les points de végétation des feuilles, des parties aériennes et des racines. L'assimilation par la plante s'effectue principalement par les feuilles. Il est important de couvrir tout le feuillage pour une répression uniforme des mauvaises herbes graminées. Suite au traitement, les mauvaises herbes graminées sensibles en pleine croissance seront d'abord brûlées puis elles changeront de couleur. Le feuillage ira d'abord du vert au jaunâtre, puis au violacé et enfin au brun. Habituellement, le temps nécessaire pour la suppression complète est de 7 à 21 jours suivant le traitement, selon les conditions de croissance et la concurrence des cultures.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Cause une irritation cutanée. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Rincer immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les brumes. Éviter de respirer les brumes ou le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser. Entreposer le contenant fermé hermétiquement, loin des semences, des aliments du bétail, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Établir les zones tampon provinciales appropriées autour des étendues d'eau et des zones humides.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application du produit.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles vivant dans les habitats à proximité des sites traités, comme les haies ou les boisés.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit renferme des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) ou encore où la nappe phréatique est peu profonde.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un

médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES : Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE

DÉPARTIR : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Étiquette du livret

DEPUTY 240

GROUPE	1	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE CANOLA (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), LE LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), LES POIS DE CHAMPS, LES LENTILLES, LES POIS CHICHES de type DESI et KABULI, LES OIGNONS SECS, LES POMMES DE TERRE, LA MOUTARDE (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), LE SOYA, LE SEMIS DE LUZERNE, LES TOURNESOLS et LES HARICOTS SECS (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs)

AGRICOLE

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE
PRINCIPE ACTIF: CLÉTODIME 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33703 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION**

CONTENU NET : 2 – 1050 LITRES

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
1-800-247-8013

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

DEPUTY 240 est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression d'une grande gamme de graminées dans le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, le semis de luzerne, les tournesols, et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs). **DEPUTY 240 ne doit être utilisé qu'avec l'adjuvant Surf-Act seulement.**

DEPUTY 240 est un herbicide systémique véhiculé à partir du feuillage traité vers les points de végétation des feuilles, des parties aériennes et des racines. L'assimilation par la plante s'effectue principalement par les feuilles. Il est important de couvrir tout le feuillage pour une répression uniforme des mauvaises herbes graminées. Suite au traitement, les mauvaises herbes graminées sensibles en pleine croissance seront d'abord brûlées puis elles changeront de couleur. Le feuillage ira d'abord du vert au jaunâtre, puis au violacé et enfin au brun. Habituellement, le temps nécessaire pour la suppression complète est de 7 à 21 jours suivant le traitement, selon les conditions de croissance et la concurrence des cultures.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Cause une irritation cutanée. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Rincer immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les brumes. Éviter de respirer les brumes ou le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser. Entreposer le contenant fermé hermétiquement, loin des semences, des aliments du bétail, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Établir les zones tampon provinciales appropriées autour des étendues d'eau et des zones humides.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application du produit.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles vivant dans les habitats à proximité des sites traités, comme les haies ou les boisés.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit renferme des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) ou encore où la nappe phréatique est peu profonde.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES : Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE

DÉPARTIR : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :

Il faut utiliser DEPUTY 240 uniquement sur le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, les semis de luzerne, les tournesols, et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs).

Faire un maximum d'une application par saison sur les haricots secs communs (variétés *Phaseolus vulgaris* seulement).

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Ne pas utiliser en serre.

Un délai d'attente de 30 jours avant la plantation est recommandé pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

Moment propice au traitement :

Appliquer DEPUTY 240 lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade de 2 à 6 feuilles tel qu'indiqué à la rubrique DOSES D'EMPLOI D'DEPUTY 240. On obtient une suppression particulièrement efficace lorsqu'on effectue l'application avant le tallage, au moment où les mauvaises herbes graminées annuelles sont peu élevées et en pleine croissance.

Pour la répression ou la suppression du chiendent, appliquer DEPUTY 240 lorsque le chiendent est au stade de 2 à 6 feuilles et mesure de 6 à 15 cm de hauteur. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on effectue l'application au stade de 3 à 5 feuilles, au moment où le couvert végétal est uniforme et en pleine croissance.

DEPUTY 240 est moins efficace lorsque les plantes subissent un stress à cause d'un manque d'humidité, d'humidité excessive, de basses températures et/ou d'une humidité relative très faible. Il se peut que la croissance recommence après un labour si l'épandage a été effectué dans l'une ou l'autre de ces conditions. Dans le cas des cultures en rangées espacées, lorsque le couvert végétal se referme trop lentement, un sarclage peut s'avérer nécessaire pour éliminer les mauvaises herbes graminées qui poussent après le traitement.

Le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de champs, les lentilles, les pois chiches de type desi et kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, les semis de luzerne, les tournesols, et les haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs) résistent à DEPUTY 240 à tous les stades de développement. Cependant, il faut respecter le délai d'attente indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures afin d'éviter trop de résidus dans les récoltes.

Pour les pois chiches de type desi et kabuli, effectuer au plus une application par saison d'DEPUTY 240 avant que la culture n'atteigne le stade de 9 nœuds (maximum de 18 cm de hauteur) et lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade de 2 à 6 feuilles.

Taux d'DEPUTY 240 :

Ci-dessous, les doses d'utilisation pour supprimer diverses espèces de mauvaises herbes graminées. Se référer aux rubriques des cultures pour obtenir la dose d'utilisation maximale pour chaque culture.

Graminée	Nombre de feuilles	Taux d'DEPUTY 240	Taux d'adjuvant Surf-Act
*Sétaire (verte, glauque) Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine)	2 à 4	0,125 L/ha	0,5 % vol/vol
Pied-de-coq Panic capillaire Panic d'automne Millet commun Maïs spontané Phalaris des Canaries spontané	2 à 6	0,125 L/ha	0,5 % vol/vol
Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine) Sétaire (verte, glauque) Ivraie de Perse Digitaire (sanguine et astringente) Millet commun Panic capillaire Panic d'automne Pied-de-coq Maïs spontané Phalaris des Canaries spontané Répression du chiendent	2 à 6	0,19 L/ha	0,5 % vol/vol
Suppression du chiendent	2 à 6	0,38 L/ha	1,0 % vol/vol

*L'application d'DEPUTY 240 à raison de 0,125 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées dans la présente section du tableau ne doit être effectuée que dans les conditions suivantes :

- Bon couvert végétal
- Application hâtive (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, avant le tallage)
- Ne pas mélanger en cuve avec d'autres pesticides
- Ne pas appliquer sur les céréales d'hiver spontanées
- Infestation de mauvaises herbes légère à modérée
- Humidité et fertilité adéquates
- Absence de stress, bonnes conditions de croissance

Au moment du traitement, utiliser DEPUTY 240 à raison de 0,19 L/ha si l'une des conditions ci-dessus est absente.

RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES :

Culture	Taux maximale d'DEPUTY 240	Délai d'attente
Canola	0,38 L/ha	60 jours
Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	0,38 L/ha	60 jours
Pois des champs	0,38 L/ha	75 jours
Lentilles	0,38 L/ha	60 jours
Pois chiches de type desi et kabuli	0,19 L/ha	60 jours
Oignons secs	0,38 L/ha	45 jours
Pommes de terre	0,38 L/ha	60 jours
Moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement)	0,38 L/ha	60 jours
Soja	0,38 L/ha	75 jours
Semis de luzerne	0,38 L/ha	30 jours
Tournesols	0,38 L/ha	72 jours
Haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, zombis, roses et petits haricots ronds blancs)	0,19 L/ha	60 jours

MÉLANGES EN CUVE

DEPUTY 240 ET BADGE :

Lin (y compris les variétés à faible teneur linoléique) : On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et BADGE pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin (y compris les variétés à faible teneur linoléique) en un seul traitement. Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de pulvérisation de 275 kPa. NE PAS pulvériser ce mélange en cuve sur les plantes qui subissent un stress. NE PAS pulvériser pendant des périodes de temps chaud et humide. Suivre toutes les mises en garde, restrictions et recommandations sur le moment propice au traitement figurant sur l'étiquette de BADGE. Il faut suivre les mises en garde les plus rigoureuses figurant sur l'étiquette de tout pesticide individuel faisant partie du mélange en cuve.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin (y compris les variétés à faible teneur linolénique) lorsqu'il mesure 5 cm de hauteur et jusqu'au début du bourgeonnement. Pour de meilleurs résultats, appliquer le mélange en cuve lorsque le lin (y compris les variétés à faible teneur linolénique) mesure de 5 cm à 10 cm de hauteur et lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantule. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Dose d'emploi : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,19 à 0,38 L/ha et BADGE à raison de 1,25 L/ha, et l'adjuvant Surf-Act à raison de 0,5 % à 1,0 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'énumérées pour DEPUTY 240 utilisé seul, plus certains semis de dicotylédones. Se reporter à l'étiquette de BADGE pour les dicotylédones supprimées.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Pour la suppression totale des mauvaises herbes graminées et des dicotylédones dans le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique) à l'aide du mélange en cuve d'DEPUTY 240 et BADGE, ajouter d'abord la quantité nécessaire de BADGE au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'DEPUTY 240 au réservoir. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant Surf-Act ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

Pour éliminer la solution de nettoyage, se reporter à la rubrique ÉLIMINATION.

DEPUTY 240 ET MCPA ESTER :

Lin : On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et MCPA ESTER pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

REMARQUE : IL NE FAUT PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR LINOLÉNIQUE.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin lorsqu'il mesure 5 cm de hauteur jusqu'à

tout juste avant le stade du bourgeonnement. Ne pas appliquer après le début du bourgeonnement. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont au stade de plantule et en pleine croissance. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,19 à 0,38 L/ha et MCPA ESTER et l'adjuvant Surf-Act à raison de 0,5 % à 1,0 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'indiquées pour DEPUTY 240 utilisé seul, plus certaines plantules de dicotylédones. Se reporter à l'étiquette de MCPA ESTER pour connaître les doses d'emploi et les dicotylédones supprimées, et pour obtenir des renseignements particuliers sur le lin.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire de MCPA ESTER au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'DEPUTY 240 au réservoir. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant Surf-Act ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

DEPUTY 240 ET LONTREL® 360 :

Lin : On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et LONTREL 360 pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

REMARQUE : IL NE FAUT PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR LINOLÉNIQUE.

Suivre toutes les mises en garde, restrictions et recommandations pour le moment propice au traitement figurant sur l'étiquette de LONTREL 360.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin lorsqu'il mesure entre 5 cm et 10 cm de hauteur. Appliquer le mélange en cuve lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance.

Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs entre le stade de la rosette et le stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,19 L/ha et LONTREL 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha, et l'adjuvant Surf-Act à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, avoine spontanée, renouée liseron.

Chardon des champs	0,56 L LONTREL 360/ha	Répression tout au long de la saison
	0,83 L LONTREL 360/ha	La répression se poursuit jusqu'à l'année suivante

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Pour les instructions pour le mélange, se référer à la rubrique du mélange en cuve DEPUTY 240 ET LONTREL 360 pour le canola.

Canola : On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et LONTREL 360 pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le canola en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa. Suivre toutes les mises en garde, restrictions et recommandations sur le moment propice au traitement figurant sur l'étiquette de LONTREL 360.

Moment propice au traitement : On peut traiter le canola à partir du stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance. Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs lorsqu'il est entre le stade de la rosette et le stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,19 L/ha et LONTREL 360 à raison de 0,42 à 0,83 L/ha, et l'adjuvant Surf-Act à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée.

Renouée liseron	0,56 L LONTREL 360/ha	Suppression tout au long de la saison
Chardon des champs	0,42 L LONTREL 360/ha	Suppression des parties aériennes jusqu'à 6 à 8 semaines
	0,56 L LONTREL 360/ha	Suppression tout au long de la saison
	0,83 L LONTREL 360/ha	La suppression se poursuit jusqu'à l'année suivante

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire de LONTREL 360 au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'DEPUTY 240 au réservoir. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant Surf-Act ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

DEPUTY 240 ET PURSUIT® :

Pois de champs : On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et PURSUIT pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les pois de champs en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa. Suivre toutes les mises en garde, restrictions et recommandations sur le moment propice au traitement figurant sur l'étiquette de PURSUIT.

Moment propice au traitement : On peut traiter les pois de champs jusqu'au stade de la sixième (6^e) feuille trifoliée. Traiter lorsque le blé spontané, l'orge spontanée, la folle avoine et la sétairie verte sont au stade de 2 à 6 feuilles. Traiter jusqu'au stade de 4 feuilles pour supprimer les dicotylédones. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,19 L/ha et PURSUIT à raison de 210 mL/ha, et l'adjuvant Surf-Act à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de PURSUIT.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Pour un mélange en cuve d'DEPUTY 240 et PURSUIT visant à supprimer les mauvaises herbes graminées et dicotylédones dans les pois de champs en un seul traitement, ajouter la quantité nécessaire de PURSUIT au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'DEPUTY 240 au réservoir. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant Surf-Act ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
8. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

Canola tolérant à l'imazéthapyr (c.-à-d. les variétés de canola possédant la caractéristique SMART) : On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et PURSUIT pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa. Suivre toutes les mises en garde, restrictions et recommandations sur le moment propice au traitement figurant sur l'étiquette de PURSUIT.

Moment propice au traitement : On peut traiter les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr lorsque la culture a déployé une (1) feuille complètement. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles. Traiter jusqu'au stade de 4 feuilles pour supprimer les dicotylédones.

Taux : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,19 L/ha et PURSUIT à raison de 0,105 ou 0,21 L/ha, et l'adjuvant Surf-Act à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'indiquées pour DEPUTY 240 plus les mauvaises herbes additionnelles suivantes.

PURSUIT à raison de 0,105 L/ha pour supprimer la céréaste vulgaire, l'ortie royale, l'amarante réfléchie*, le tabouret des champs, le canola spontané (non tolérant à l'imazéthapyr), la moutarde sauvage et la renouée liseron*, au stade de 1 à 4 feuilles.

*Pour supprimer les infestations légères seulement. Pour les infestations importantes, utiliser la dose de 0,21 L/ha de PURSUIT.

PURSUIT à raison de 0,21 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes telles qu'indiquées sur l'étiquette de PURSUIT.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Pour les instructions pour le mélange, se référer à la rubrique du mélange en cuve DEPUTY 240 ET PURSUIT pour les pois de champs.

DEPUTY 240 ET MUSTER® :

Canola : On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et MUSTER pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le canola en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa. Suivre toutes les mises en garde, restrictions et recommandations sur le moment propice au traitement figurant sur l'étiquette de MUSTER.

Moment propice au traitement : On peut traiter le canola à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la montée en graine. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont entre le stade cotylédon et le stade de 6 feuilles. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,19 L/ha et MUSTER à raison de 20 ou 30 g/ha, et l'adjuvant Surf-Act à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : MUSTER à raison de 20 ou 30 g/ha : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, avoine spontanée, blé spontané, ortie royale, moutarde sauvage, renouée scabre, sagesse-des-chirurgiens (semis du printemps), tabouret des champs*, et amarante réfléchie.

**Répression du tabouret des champs à la dose inférieure. Appliquer sur le tabouret des champs au stade de 1 à 4 feuilles.*

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire de MUSTER au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Une fois que MUSTER est en suspension, ajouter la quantité nécessaire d'DEPUTY 240. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant Surf-Act ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
7. Pour les quantités de réservoir répétées, préparer une bouillie de MUSTER/eau et

l'ajouter au volume d'eau requis dans le réservoir de pulvérisation avant d'ajouter DEPUTY 240 et l'adjuvant Surf-Act.

8. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit.
9. Immédiatement après l'utilisation, se référer à l'étiquette MUSTER pour les instructions pertinentes sur le nettoyage du réservoir.

DEPUTY 240 ET LIBERTY® :

Canola : Pour usage sur les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium seulement (p. ex., les variétés ou les hybrides portant la mention LIBERTY LINK sur l'étiquetage). On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et LIBERTY pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha à une pression de 275 kPa. Suivre toutes les mises en garde, restrictions et recommandations sur le moment propice au traitement figurant sur l'étiquette de LIBERTY.

Moment propice au traitement : On peut traiter les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium à partir du stade cotylédon jusqu'au stade de montaison hâtive. Appliquer lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade de 1 à 5 feuilles. Se reporter à l'étiquette de LIBERTY pour le moment propice au traitement des mauvaises herbes graminées et dicotylédones qui restent, aux doses de 2,7 ou 3,3 L/ha.

Taux : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,06 L/ha et LIBERTY à raison de 2,7 à 3,3 L/ha, et l'adjuvant Surf-Act à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée plus les mauvaises herbes graminées et les dicotylédones restantes énumérées sur l'étiquette LIBERTY, aux doses d'emploi de 2,7 et 3,3 L/ha.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire d'adjuvant Surf-Act au réservoir. Continuer l'agitation jusqu'à mélange homogène.
4. ARRÊTER l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire de LIBERTY au réservoir. Mettre le système d'agitation en marche.
5. Ajouter la quantité nécessaire d'DEPUTY 240 ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation et procéder immédiatement à la pulvérisation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement.

Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.

8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

DEPUTY 240 ET CURTAIL® M

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique) : On peut mélanger en cuve DEPUTY 240 et CURTAIL M pour supprimer certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin en un seul traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Suivre toutes les mises en garde, restrictions et recommandations sur le moment propice au traitement figurant sur l'étiquette de CURTAIL M.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin dès qu'il mesure entre 5 et 15 cm de hauteur. Appliquer lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et que les dicotylédones sont en pleine croissance. Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs lorsqu'il mesure 10 cm et jusqu'au stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux : Mélanger en cuve DEPUTY 240 à raison de 0,19 L/ha et CURTAIL M à raison de 1,5 à 2,0 L/ha, et l'adjuvant Surf-Act à 0,5 % vol/vol.

Mauvaises herbes supprimées : Les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide DEPUTY 240 plus celles indiquées sur l'étiquette de CURTAIL M. Se reporter à l'étiquette de CURTAIL M pour les dicotylédones supprimées.

Intervalle d'attente avant le pâturage : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 60 jours suivant l'application.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité nécessaire de CURTAIL M au réservoir. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'DEPUTY 240. Continuer l'agitation.
5. Ajouter la quantité nécessaire de Surf-Act ainsi que la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir de pulvérisation.
6. Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.

7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Pour les mélanges en cuve avec des anti-dicotylédones, il y aura sédimentation en cas d'absence d'agitation continue.
8. Si une pellicule huileuse commence à s'accumuler dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une puissante solution de détergent.
9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

POUR USAGE SUR LES HARICOTS SECS (PINTO, NOIRS, GREAT NORTHERN, ZOMBIS, ROSES ET PETITS HARICOTS ROUNDS BLANCS) :

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette d'DEPUTY 240.

Moment propice au traitement : Effectuer un maximum d'une seule application par année comme traitement terrestre en postlevée. Appliquer DEPUTY 240 à raison de 0,125 à 0,19 L/ha avec l'adjuvant Surf-Act à 0,5 % vol/vol lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE LA SECTION SUIVANTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR USAGE SUR LES OIGNONS SECS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh, LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh, LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

PRODUIT POUR USAGE SUR LES OIGNONS SECS :

MODE D'EMPLOI :

POUR USAGE SUR LES OIGNONS SECS

Pour la répression du pâturin annuel et la suppression d'autres mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'DEPUTY 240.

Moment propice au traitement : Appliquer DEPUTY 240 en postlevée lorsque la culture est au stade de 1 à 4 feuilles. Appliquer par traitement terrestre. Une application par année. Respecter un délai d'attente de 45 jours.

Graminée	Nombre de feuilles	Taux d'DEPUTY 240	Taux d'adjuvant Surf-Act
Répression du pâturin annuel	2 à 6	0,38 L/ha	0,5 % vol/vol

INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION :

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Volume d'eau et pression de la pulvérisation :

Pour le traitement terrestre, utiliser des pulvérisateurs munis de buses plates en éventail normales. Pour obtenir une couverture optimale, orienter les buses à un angle de 45° vers l'avant.

L'utilisation de buses à gicleur ou de buses à cône creux est déconseillée, car la pulvérisation serait inégale et inadéquate. Pour une suppression optimale des mauvaises herbes, il faut couvrir à fond et uniformément toute la surface des feuilles des mauvaises herbes graminées visées.

Nettoyer à fond les tamis pour prévenir les obstructions dans les buses, surtout lorsqu'on utilise des volumes d'eau de 55 à 110 L/ha.

En général, utiliser des volumes d'eau entre 55 et 225 L/ha et une pression d'au moins 275 kPa. Pour un épandage sur les infestations importantes de mauvaises herbes ou sur une couverture végétale dense, utiliser au moins 110 litres d'eau par hectare à une pression entre 275 à 425 kPa. Dans tous les cas, s'assurer de maintenir la dose précise d'adjuvant Surf-Act telle qu'indiquée sur la présente étiquette sous la rubrique TAUX D'DEPUTY 240.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à au plus 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :

Une zone tampon **N'EST PAS** requise pour les traitements localisés appliqués à l'aide d'un équipement manuel.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, étangs, fondrières des Prairies, bourniers, ruisseaux, marais, milieux humides et réservoirs).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :		
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	

Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1	1	1
------------------------	---------------------	---	---	---

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits entrant dans la composition du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi tous les produits du mélange en cuve. Appliquer selon la catégorie de gouttelettes de pulvérisation la plus grossière (ASAE) parmi celles indiquées sur les étiquettes des produits du mélange en cuve.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans le site Web Canada.ca, à la page Atténuation de la dérive, sous la rubrique Pesticides et lutte antiparasitaire.

RESTRICTIONS :

1. N'utiliser que pour les cultures indiquées sur la présente étiquette.
2. Un bon travail du sol avant le semis est exigé dans les champs où une pelouse en plaque ou des graminées fourragères peuvent avoir poussé l'année précédente.
3. Prendre les précautions nécessaires pour éviter le chevauchement de la pulvérisation.
4. Une pluie moins d'une heure après le traitement peut rendre le traitement moins efficace.
5. Ne pas mélanger ou appliquer DEPUTY 240 avec aucun autre additif, pesticide ou engrais, sauf tel que spécifiquement recommandé sur la présente étiquette.
6. Laisser écouler 4 jours entre l'application d'DEPUTY 240 et de tout autre produit chimique non recommandé pour faire partie d'un mélange en cuve sur la présente étiquette.
7. Ne pas appliquer plus de 0,38 L/ha (90 grammes m.a./ha) par saison.
8. Il faut respecter l'intervalle approprié indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures avant d'utiliser les cultures pour le pâturage du bétail ou le fourrage vert suivant l'application d'DEPUTY 240. Respecter l'intervalle approprié indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures avant de faucher les cultures traitées pour le fourrage.
9. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. Utiliser un équipement terrestre seulement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE AUX HERBICIDES :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que DEPUTY 240 est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement tolérantes à DEPUTY 240 et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes tolérants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le DEPUTY 240 ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh LLC.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LIBERTY® est une marque déposée de Bayer.

BADGE est une marque déposée de Adama Agricultural Solutions Canada Ltd

LONTREL® 360 et CURTAIL M® sont des marques de commerce déposées de Dow AgroSciences Canada Inc.

MUSTER® est une marque déposée d'E.I. DuPont Canada Company.

PURSUIT® est une marque déposée de BASF Canada Inc.